

Rally Pass FBVA



Depuis 2013, les pilotes et copilotes qui participent à un rallye organisé sous l'égide de la FBVA, doivent être titulaire et porteur d'un 'RALLY PASS FBVA'.

Être titulaire d'un Rally Pass FBVA signifie que :

- le pilote / copilote est couvert par une assurance RC Risques Sportifs automoteurs en cas de dommages corporels lors de la participation à des rallyes de régularité et/ou d'orientation organisés sous l'égide de la FBVA.

- le pilote / copilote peut participer à un rallye organisé sous l'égide de la FBVA

Newsletters

Les pilotes et copilotes recevront régulièrement des newsletters de la FBVA avec mention :

- du prochain rallye organisé sous l'égide de la FBVA
- les résultats du dernier rallye
- les mises à jours des classements
- toute autre information intéressante dans le monde du rallye

Coût du 'RALLY PASS FBVA':

Valable pendant 12 mois calendrier à partir du jour de la demande au tarifs suivants

- Le demandeur est membre d'un club affilié à la FBVA : 25,00 EUR
- Le demandeur est Supporter de la FBVA: 35,00 EUR
- Le demandeur n'est ni membre d'un club ni Supporter de la FBVA: 45,00 EUR

Le demandeur est âgé de moins de 25 ans à la date de la souscription ou du renouvellement : 5,00 EUR

Comment faire la demande?

- soit via le Portail des Membres (à recommander) : [cliquez-ici](#)
- soit en ligne : [cliquez-ici](#)

Conditions de paiement?

Au cas où vous avez fait la demande via le Portail de Membres, suivez les instructions qui apparaissent sur l'écran.

Au cas où vous faites la demande via le formulaire en ligne, le paiement devra se faire au préalable sur le compte bancaire de la FBVA:

BNP Paribas Fortis
IBAN BE83 0012 6534 7115
BIC GEBABEBB

Communication : RALLY PASS FBVA + nom + prénom du demandeur

Le RALLY PASS FBVA vous êtes envoyé dès réception du paiement.

N'attendez pas la dernière minute mais faites votre demande encore aujourd'hui.